Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_22-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-163

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-2.2

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES 2026

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'attribution des subventions aux associations et organismes en 2026,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_22-DE

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : ESNAULT Vincent, LINTANF Maël / 3 contre : GUILLOU Daniel, LE FLOCH Catherine, SAVINA Véronique) JEZEQUELLOU Jean-Loïc, ETESSE Sandrine, CAMPREDON Virginie, LE CAIN Laurent, PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel n'ont pas pris part au vote.

- Attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2026 ;

- Autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN